



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Création d'un emploi de directeur de projet Actions dynamisme des centres-villes / Coeur de ville

DEL-2018-066

Numéro de la délibération : 2018/066

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnel contractuel

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/06/2018

Date de convocation du conseil : 19/06/2018

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par L. KERSUZAN, M. Loïc BURBAN par L. LORANS, Mme Émilie CRAMET par H. JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme A. LE NY, M. Jacques PÉLAN par M. Y. LORCY.

Création d'un emploi de directeur de projet Actions dynamisme des centres-villes / Coeur de ville

Rapport de Mme La Maire

Retenue en 2017 dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux », Pontivy figure désormais parmi les 222 villes du plan « Action cœur de ville ».

Les villes retenues au titre de l'appel à projets « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux » ont signé un protocole formalisant le partenariat avec l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier. S'agissant du projet « Coeur de ville » pour lequel la ville est éligible, il demeure à en formaliser le contenu dans les mois à venir, dispositif qui sera de nature à compléter les actions de l'appel à projets « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux » .

Le protocole pour Pontivy s'articule notamment autour des thèmes du commerce, des services, du logement, des déplacements, des espaces naturels et du développement des usages des outils numériques.

En effet, le plan « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur des villes moyennes dans le développement du territoire

Le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales dans la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des projets sur la durée, à créer des synergies et des partenariats, à inciter les acteurs du logement, du commerce, de l'urbanisme... à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.

La mise en œuvre des deux programmes et des projets qui les accompagnent nécessitent le recrutement d'un directeur de projet dont les missions principales seront :

- d'assurer le suivi des conventions,
- de piloter les études complémentaires nécessaires et d'en mobiliser les financements,
- de coordonner l'ensemble des opérations,
- de développer la concertation avec l'intercommunalité, les partenaires institutionnels, les établissements scolaires et universitaires, les associations concernées, les conseils de quartiers ... ,
- de préparer, animer et suivre les différentes instances,
- d'organiser des événements ou y participer en tant que représentant de la ville.

Compte tenu de la nature des fonctions et conformément à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il est proposé la création d'un emploi de directeur de

projet, emploi de catégorie A qui pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée maximale de 4 ans.

Compte tenu du niveau de diplôme, de l'expérience et de l'expertise exigés pour occuper cet emploi, l'agent contractuel recruté percevra une rémunération égale à l'indice majoré 626, correspondant au 11ème échelon du grade d'attaché.

S'agissant d'un Contrat à Durée Déterminée, cet emploi pourra bénéficier d'un financement sous la forme d'une subvention comprise entre 50 et 65 % de son coût.

En conséquence, nous vous proposons :

- de modifier le tableau des emplois pour y inscrire un emploi de directeur de projet « Action Cœur de Ville » relevant du grade d'attaché, pour une durée de 35 heures hebdomadaires,
- de fixer le montant de sa rémunération par référence à l'indice majoré 626.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 juin 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**